



Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le lundi 20 décembre 2021 à 19h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil à huis clos.

Monsieur Pierre Daigneault maire

PRÉSENCES

Monsieur Patrice Dubé conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert conseiller siège 3
Madame Carole Viel conseillère siège 4
Madame Marguerite Albert conseillère siège 5
Madame Armelle Kermarrec conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay secrétaire de la séance

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du Code municipal.
La séance extraordinaire du conseil municipal est tenue à huis clos pour respecter les directives gouvernementales concernant la covid-19.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Ouverture

Le maire Pierre Daigneault constate quorum à 19h00 et déclare la séance ouverte et nous souhaite un bon temps des fêtes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Ordre du jour Réso **2021-168**

Il est proposé par Marguerite Albert, et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3. Adoption du budget 2022 Réso **2021-169**

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022.

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2022 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent,

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et des Régions a accordé en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, un délai jusqu'au 31 janvier 2022 pour préparer et adopter le budget de l'année 2022, considérant qu'une élection a eu lieu en 2021,

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Lejeune a pris connaissance des prévisions qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux,

ATTENDU QU'UN avis public a été donné le 7 décembre 2021,

Il est proposé par Réjean Albert secondé par Carole Viel, et résolu unanimement d'adopter le présent budget.

Le conseil prévoit les recettes suivantes pour l'année financière 2022 et approuve les sommes nécessaires aux différents postes, à savoir :

REVENUS

*Taxes	371 746.00\$
*Taxes sur une autre base	67 303.00\$
*Paiements tenant lieu de taxes	91 268.00 \$
*Services rendus	127 766.00 \$
*Autres revenus de sources locales	48 400.00 \$
*Transferts	231 534.00 \$
*Imposition de droits	4 850.00 \$
*Intérêts	2 500,00 \$
Total des revenus	945 367.00 \$

Le conseil prévoit les dépenses suivantes pour l'année financière 2022 et approuve les sommes nécessaires aux différents postes, à savoir :

CHARGES

Administration générale	297 389. 00 \$
-Conseil municipal	48 268.00\$
-Gestion financière et administrative	195 505.00\$
-Élections (greffe)	10 096.00\$
-Évaluation	19 720.00\$
-Autres	23 800.00\$
Sécurité publique	138 202.00\$
-Sûreté du Québec	20 000.00\$
-Sécurité incendie	116 502.00\$
-Sécurité civile	1 700.00\$
Transport	439 481.00\$
-Voirie	257 958.00\$
-Enlèvement de la neige	177 342.00\$
-Éclairage des rues	2 400.00\$
-Signalisation	1 000.00\$
-Transport adapté	781.00\$
Hygiène du milieu	122 009. 00\$
-Approvisionnement eau potable	31 950.00\$
-Réseau de distribution eau	22 504.00\$
-Collecte de déchets	30 050.00\$
-Matières recyclables	18 450.00\$
-Cours d'eau	1 296.00\$
-Autres	17 759.00\$

Santé et bien-être	12 034.00 \$
-Logement social (OMH)	4 000.00\$
-Autres	8 034.00\$
Aménagement, urbanisme et développement	32 993.00\$
Loisirs et culture	62 449.00 \$
-Centre communautaire	36 081.00\$
-Patinoire	7 814.00\$
-Activités culturelles	18 554.00\$
Frais de financement	1 000. 00\$
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(160 190.00\$)
Amortissement	132 690.00\$
Remboursement dette	(40 000.00) \$
Activités d'investissement	(12 500.00) \$
Conciliation à des fins fiscaux	(80 190.00) \$
Total des dépenses	945 367.00 \$

Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes, le taux de taxes et le tarif des compensations énumérées ci-après s'appliquent pour l'année fiscale **2022**.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

4. Résolution 2021-170
Adoption du programme triennal d'immobilisation

PROJETS	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024
Aqueduc Améliorer la pression		90.000.00\$	
Traitement de surface (rang du Lac) (TECQ)	170 000.00\$		
Travaux rang du Lac (TECQ)	150 000.00\$		
Édifice municipal (toiture)	25 000.00\$		
Réparation chambre à sel	25 000.00\$		
Thermopompe			50 000.00\$
Totaux	370 000.00\$	90 000.00	50 000.00\$

Il est proposé par Carole Viel, d'accepter le programme triennal comme présent

ADOPTÉE

5. PÉRIODES DE QUESTIONS

Monsieur le maire procède à la période de questions. Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Monsieur Fernand Albert propose la levée de la séance à 19h25.

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Secrétaire-trésorier

En signant le procès-verbal, Pierre Daigneault, maire, réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec